



L'ESMA publie le dernier paquet de rapports finaux contenant des RTS et des lignes directrices en lien avec la réglementation MiCA

Le 17 décembre 2024, l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) a publié le dernier paquet de rapports finaux contenant des normes techniques réglementaires (RTS) et des lignes directrices en relation avec l'application complète du règlement sur les marchés de crypto-actifs (MiCA) qui entre pleinement en vigueur le 30 décembre 2024.

Au cours des 18 derniers mois, l'ESMA a élaboré plus de 30 RTS et lignes directrices, dont un grand nombre en collaboration avec l'Autorité bancaire européenne (EBA). Ces documents ont pour but de clarifier et d'orienter les acteurs du marché ainsi que les autorités nationales afin de garantir une application cohérente de MiCA dans toute l'Union européenne.

Ce dernier paquet, publié le 17 décembre 2024, comprend :

- Les RTS sur les abus de marché, spécifiant les systèmes et procédures pour prévenir et détecter les abus de marché sur les crypto-actifs. Ils comprennent également le modèle de signalement des suspicions d'abus de marché sur les crypto-actifs.
- Les lignes directrices sur la reverse sollicitation confirmant que cette exemption s'appliquant aux cas où le client est l'initiateur exclusif du service doit être comprise et interprétée de manière très restrictive. Ces orientations réaffirment également que cette exemption doit être considérée comme telle et ne doit pas être utilisée pour contourner les exigences de l'AMC.
- Les lignes directrices sur les services de transfert de crypto-actifs visant à assurer la protection des investisseurs. Ces lignes directrices précisent les politiques et les procédures que les fournisseurs de services de crypto-actifs (CASP) devraient mettre en place.
- Les lignes directrices sur la qualification des crypto-actifs en tant qu'instruments financiers, clarifiant la délimitation entre MiCA et d'autres cadres réglementaires tels que MiFID II.
- Les lignes directrices sur la maintenance des systèmes et des protocoles d'accès à la sécurité pour les entités qui ne sont pas soumises aux mêmes normes de résilience opérationnelle que les CASP et les émetteurs.

Ce paquet complète les consultations et lignes directrices précédentes publiées par l'ESMA et couvre divers aspects de la mise en œuvre de MiCA, tels que la prévention des abus de marché, les exigences en matière d'adéquation et certaines autres procédures. Les acteurs du marché et les parties prenantes sont encouragés à examiner ces documents pour s'assurer de leur conformité avec les exigences de MiCA.

L'ESMA assure également que la collaboration avec les autorités nationales compétentes au cours de la période de transition se poursuivra afin d'assurer la pleine mise en œuvre des dispositions de MiCA. En ce qui concerne les prochaines étapes, les orientations seront traduites dans les langues officielles de l'UE et s'appliqueront trois mois après la publication de la traduction. L'ESMA informe également que les rapports finaux avec les projets de RTS ont été soumis à la Commission européenne pour adoption.

<https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esma-releases-last-policy-documents-get-ready-mica>

ESMA publishes the last package of final reports with RTS and Guidelines in relation to MiCA

On 17 December 2024, the European Securities and Markets Authority (ESMA) released the last package of final reports containing Regulatory Technical Standards (RTS) and guidelines in relation to the full application of the Markets in Crypto Assets Regulation (MiCA) which fully comes into effect on 30 December 2024.

Over the past 18 months, ESMA has developed more than 30 RTS and guidelines, many of which have been developed in collaboration with the European Banking Authority (EBA). These documents aim to provide clarity and direction to market participants and also to national authorities in order to ensure a consistent application of MiCA across the European Union.

This last package published on 17 December 2024, includes:

- RTS on Market Abuse, specifying systems and procedures to prevent and detect market abuse in crypto-assets. They also include the template for reporting suspected market abuse in crypto-assets.
- Guidelines on reverse solicitation confirming that this exemption applying to the cases where the client is the exclusive initiator of the service should be understood and interpreted as very narrowly framed. These guidelines also reaffirm that this exemption should be regarded as such and not be used to circumvent MiCA requirements.
- Guidelines on crypto-asset transfer services with the aim of ensuring investor protection. These guidelines specify the policies and procedures that Crypto-Asset Service Providers (CASPs) should have in place. Guidelines on the qualification of crypto-assets as financial instruments, clarifying the delineation between MiCA and other regulatory frameworks such as MiFID II.
- Guidelines on the maintenance of systems and security access protocols for entities not subject to the same operational resilience standards as CASPs and issuers.

This package complements previous consultations and guidelines issued by ESMA and covers various aspects of MiCA implementation, such as market abuse prevention, suitability requirements and some other procedures. Market participants and stakeholders are encouraged to review these documents to ensure compliance with MiCA requirements.

ESMA also reassures that collaboration with national competent authorities during the transitional period will continue to ensure full implementation of MiCA's provisions. In relation to the next steps, the guidelines will be translated into official EU languages and will apply three months after the translation is published. ESMA also informs that the final reports with the draft RTS have been submitted to the European Commission for adoption.

<https://www.esma.europa.eu/press-news/esma-news/esma-releases-last-policy-documents-get-ready-mica>